

GUIDE DE L'ÉTUDIANT

MASTER 2 MEEF SECOND DEGRÉ (PFSE, alternant et non alternant)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Table des matières

I. PRÉSENTATION DE LA SECONDE ANNÉE DE MEEF	1
I.1. Généralités	1
I.2. Votre statut en deuxième année de Master	2
I.3. Emploi du temps	2
II. OFFRE DE FORMATION.	3
II.1. La formation disciplinaire	3
II.2. La formation transversale	3
II.3. La formation professionnelle.	4
II.3.1. M2 et stage PFSE, contrat alternant et pratique accompagnée non alternant	4
II.3.2. Le mémoire professionnel	5
II.3.3. Le numérique éducatif disciplinaire	5
II.4. Les évaluations	5
III. ANNEXES	7
Document de cadrage du mémoire	7
Déclaration anti-plagiat	10
Evaluation du mémoire et soutenance	11
Coordonnées des scolarités et secrétariats	12

I. PRÉSENTATION DE LA SECONDE ANNÉE DE MEEF

I.1. Généralités.

Vous avez validé une licence complète disciplinaire, un master 1 et avez satisfait aux conditions d'entrée de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'académie de Nice. Cet établissement universitaire offre aux étudiants une formation conduisant à la délivrance d'un diplôme de Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation). Ce Master répond à plusieurs ambitions, à savoir, offrir un cadre universitaire exigeant tout en proposant une formation professionnelle graduelle durant les deux années d'études.

La délivrance de ce diplôme atteste d'une formation visant à former des spécialistes de l'éducation et de la formation. En cela, il conduit aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, raison pour laquelle il s'appuie sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1/7/2013 - J.O. du 18/7/2013). Le référentiel est depuis peu conforté et renforcé par le nouveau référentiel de l'enseignant du XXI^{ème} siècle (arrêté du 20/05/2019 - JO du 07/07/2019).

Objectifs universitaires	Objectifs professionnels
Maîtrise des savoirs universitaires	Maîtrise de connaissances adaptées des sciences de l'éducation
Acquisition d'une méthodologie de la recherche appliquée à la pratique professionnelle	Maîtrise des outils pédagogiques et didactiques
Adopter une démarche analytique critique sur les pratiques et connaissances acquises	Adopter une démarche critique de sa pratique professionnelle

Pour atteindre ces objectifs, la formation proposée repose sur la contribution concertée de personnels de différentes tutelles. Ainsi, l'organisation de l'année dépend du travail conjoint de l'INSPE et du rectorat. La particularité de cette offre de formation est aussi de prendre en compte les contraintes et exigences des concours de recrutement de l'Education Nationale, raison pour laquelle est également prise en compte l'acquisition des compétences adaptées au passage des épreuves, au regard des attentes spécifiques des jurys disciplinaires.

I.2. Votre statut en deuxième année de Master

Au cours de votre deuxième année de Master, votre statut est différent selon votre profil.

Si vous êtes PFSE (professeur fonctionnaire stagiaire-étudiant), vous êtes assujettis aux obligations (et aussi aux droits) du fonctionnaire (Loi n°2016-483 du 26 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires). Ainsi, en tant que fonctionnaire-étudiant, votre temps de formation est inclus dans votre temps de travail et vous êtes donc soumis aux obligations du fonctionnaire parmi lesquelles l'assiduité figure au premier plan. Pour rappel, votre participation aux évaluations universitaires est un préalable à toute validation d'unité d'enseignement (UE) et/ou d'Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignement (ECUE) et donc à votre future titularisation. L'obligation d'assiduité en Master 2 est une spécificité de ce parcours universitaire. Il vous faut donc déclarer vos absences à votre employeur (représenté par le chef d'établissement) et à votre université (service scolarité et/ou responsable de parcours). Les motifs d'absence sont les mêmes que ceux du monde professionnel.

Si vous êtes alternant ou non-alternant, vous dépendez du statut d'étudiant. Votre participation aux évaluations est un préalable à toute validation d'Unités d'Enseignement (UE) et/ou d'Eléments constitutifs d'Unités d'Enseignement (ECUE), et à terme de l'acquisition des ECTS (European Credits Transfer System) nécessaires à l'obtention du diplôme. Il est important de rappeler que l'obligation d'assiduité concerne tous les étudiants titulaires d'une bourse d'étude.

I.3 Emploi du temps

Sous condition que votre responsable de parcours ait choisi d'utiliser Hyperplanning, l'ensemble de vos cours sera consultable sur la plateforme numérique. Si ce n'est pas le cas, vous y trouverez tout de même les séances de culture commune dispensées sur les sites de l'INSPE.

Il est possible d'accéder à l'emploi du temps de sa formation à l'adresse <http://planning.inspe-nice-toulon.fr/> sans identifiant, ni mot de passe (espace invité) ou en s'identifiant avec son login et son mot de passe UCA (espace étudiant).

- 1 : Choix de l'onglet « promotion ».
- 2 : Choix du parcours.
- 3 : Choix de la semaine désirée.

Capture d'écran d'hyperplanning

II. OFFRE DE FORMATION

II.1. La formation disciplinaire

Détaillée dans la maquette globale de l'année de Master, elle est sous la responsabilité du responsable de parcours et sera détaillée selon les modalités choisies par ce dernier.

II.2. La formation transversale

La formation transversale est composée de la culture commune, de l'innovation pédagogique, de la langue vivante (anglais) et des options au choix (peuvent changer chaque année).

Plus précisément, les enseignements de la culture commune s'articulent autour de plusieurs thématiques adaptées aux attentes professionnelles :

Thématiques de l'année	Nombre d'heures
Dilemmes déontologiques	2h CM 5h TD
Lutte contre les discriminations - Culture égalité fille/garçon	6h CM 6h TD
Elèves à besoins éducatifs particuliers	10h TD
Connaissance du système éducatif	4h CM

La langue vivante (Anglais)

Les parcours centrés sur une langue vivante ne sont pas concernés par cet enseignement. Ils bénéficient en complément d'heures pour l'enseignement de la didactique de la discipline.

La maîtrise d'une langue étrangère est une compétence identifiée dans le cadrage de la formation des enseignants. Les enseignements proposés doivent permettre à chacun de (re)mobiliser ses acquis afin de viser le niveau B2 en évaluation de fin de cycle. Cet enseignement bénéficie de 14h TP.

II.3. La formation professionnelle

II.3.1. M2 et stage PFSE, contrat alternant et pratique accompagnée

Elle se fait en lien avec le rectorat durant un stage filé annuel (mi-temps pour les PFSE et équivalent à 12 semaines à temps plein pour les alternants et non alternants). L'étudiant bénéficie d'un tutorat mixte, assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un membre de l'équipe enseignante de l'INSPE. Le tuteur de terrain est donc au plus près de l'étudiant pour le guider dans sa pratique. Les deux tuteurs participent à la formation des étudiants et rendent un avis au titre de l'évaluation de cette période d'alternance. Cette formation professionnelle a aussi lieu au travers du mémoire professionnel qui sera lié à la pratique pédagogique.

II.3.2. Le mémoire professionnel

Il s'agit d'un mémoire de Master adapté à la pratique professionnelle de l'enseignement. A ce titre, il s'agit d'une tâche complexe répondant à plusieurs critères :

- la formalisation d'un travail universitaire rigoureux,
- l'acquisition d'une culture générale de la recherche appliquée aux sciences de l'éducation et de la formation,
- la mise en application d'une démarche expérimentale comprenant l'identification d'une problématique en situation scolaire, la conception d'un protocole, son application en situation de classe ainsi que l'analyse critique des résultats obtenus.

II.3.3. Le numérique éducatif disciplinaire

L'arrêté du 27 août 2013 qui fixe le cadre national des formations MEEF stipule que les étudiants et les enseignants sont formés à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques. Le référentiel de formation de l'enseignant du 21^{ème} siècle confirme ces impératifs.

Dans le souci d'une offre de formation adaptée au cadrage national, l'utilisation de l'outil numérique dans le contexte de l'enseignement est déclinée au cours des deux années de Master. En Master 2, son intégration dans la pratique de l'enseignement est liée au disciplinaire. Elle est prise en charge par des enseignants de l'équipe disciplinaire, d'origine pluri-catégorielle (INSPE - Rectorat) en fonction du parcours.

II.4. Les évaluations

Tout travail personnel rendu dans le cadre des évaluations des ECUE ou UE sera soumis à la détection du logiciel COMPILATIO. Il est rappelé que le plagiat consiste à s'approprier les écrits d'un auteur tiers non cité. On peut donc commettre un plagiat en oubliant en toute bonne foi le nom de l'auteur ressource. De la même manière, on ne peut considérer comme personnel un travail dont plus de 20% du contenu consiste à citer le travail d'auteurs, même s'ils apparaissent comme ressource identifiée.

Les modalités d'évaluation reposent sur la mise en place d'un contrôle continu intégral (CCI), ce qui implique que chaque UE/ECUE sera évaluée par l'enseignant en charge du cours selon des modalités qu'il choisira et précisera lui-même.

Concernant la formation transversale, la majorité des évaluations sera effectuée par l'intermédiaire de la plateforme LMS (<https://lms.univ-cotedazur.fr/login/index.php>). Au cours de l'année, vous serez informés :

- du dépôt des sujets par les enseignants,
- de la date limite de retour de votre production.

Ces étapes importantes vous seront rappelées par mail. **Soyez donc vigilants quant à votre boîte aux lettres électronique étudiante.**

III. ANNEXES

Document de cadrage du mémoire

Choix du thème du mémoire professionnel

Les thèmes du mémoire seront choisis parmi plusieurs catégories possibles :

- la didactique d'une matière enseignée (didactique des mathématiques, didactique du français, etc.) ou de plusieurs matières enseignées (didactique comparée) ;
- les thèmes transversaux (non disciplinaires) relevant de façon générale des sciences de l'éducation (l'autorité de l'enseignant, la gestion des conflits...).

Dans tous les cas, l'objet du mémoire doit être en lien avec la réalité d'un établissement. La loi de refondation de l'école impulse de nombreuses nouveautés dans les modalités d'enseignement, nouveautés qui peuvent constituer un réservoir utile de thèmes de mémoire. Par ailleurs, la thématique choisie doit permettre de réaliser une étude de terrain, sous différentes formes possibles :

- étude de la pratique professionnelle de quelques acteurs de l'éducation ;
- étude des apprentissages des élèves ;
- étude portant sur la structure éducative ;
- étude menée auprès de membres de la communauté éducative.

Aspects de forme

Structure du mémoire

Les encadrants du mémoire pourront affiner la structuration du mémoire et il ne s'agit pas d'imposer une forme uniforme pour tous. Toutefois, les mémoires produits devront respecter un cadre général commun constitué de la façon suivante :

- **une introduction** permettant de présenter le thème choisi et la problématique retenue ;
- une **partie dite « théorique »** qui s'appuie sur les lectures faites par l'étudiant. Elle vise notamment à définir **le cadre théorique choisi** et permet d'apporter **les premiers éléments de réponse** à la problématique, éléments trouvés par la réflexion et par la lecture d'ouvrages scientifiques en lien avec la problématique ;
- une **partie dite « empirique »** qui expose la méthode mise en œuvre pour l'**étude empirique** et propose une analyse de ses résultats ;
- une **dernière partie** qui permet de **discuter** les résultats empiriques à la lumière des éléments théoriques. Cette partie sert de bilan à l'ensemble du mémoire.

Normes de rédaction

Le mémoire comporte 25 à 35 pages au maximum en dehors de la bibliographie (obligatoire) et des annexes éventuelles. Il doit être dactylographié avec une police de type Times New Roman (ou similaire) de taille 12, interligne 1,5 et des marges de 2,5 cm. Le document est paginé. Le texte est justifié à gauche et à droite (sauf les colonnes étroites dont le contenu peut être centré ou aligné à gauche). Tous les tableaux et tous les graphiques doivent être numérotés, assortis d'un titre.

Le document sera collé ou relié par une spirale, ou sera uniquement au format numérique en fonction des consignes du jury. La page de garde du mémoire se trouve ci-dessous.

RAPPEL : Une partie de texte reprise intégralement devra être clairement citée avec le nom des auteurs, la date de publication et la page de la source (« ... » p.). Les autres emprunts devront faire l'objet d'une reformulation en précisant le nom des auteurs. Le plagiat (copie de tout ou partie d'un texte sans le signaler explicitement en citant la source) sera lourdement sanctionné. Ci-dessous, une déclaration individuelle anti-plagiat, à remplir, à signer et à intégrer obligatoirement au mémoire.

INSPE de l'académie de Nice

TITRE DU MÉMOIRE

Sous-titre éventuel

**Mémoire présenté dans le cadre de la formation initiale
du Master 2^{ème} année**

**« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »
mention Second Degré**

Soutenu publiquement par

[NOM et prénom à compléter]

En présence d'un jury composé de

Tuteur INSPE : *[à compléter]*

Tuteur Éducation Nationale : *[à compléter]*

Déclaration anti-plagiat

Cette déclaration devra être remplie, signée, et insérée dans le mémoire

Déclaration anti-plagiat

Nom.....Prénom.....

Je déclare que ce mémoire est le fruit d'un travail personnel et que personne d'autre que moi ne peut s'en approprier tout ou partie.

J'ai connaissance du fait que prétendre être l'auteur de l'écrit de quelqu'un d'autre enfreint les règles liées à la propriété intellectuelle.

Je sais que les propos empruntés à d'autres auteurs doivent figurer entre guillemets et que je m'appuie dans ce mémoire sur des écrits systématiquement référencés selon une bibliographie précise.

Date :

Signature :

Evaluation du mémoire et soutenance

L'évaluation finale comprendra 2 notes :

- **une note / 30 pour le document écrit**
- **une note / 10 pour la soutenance de l'ensemble du mémoire**

Evaluation de la partie thématique (30 points)

1. Maîtrise du sujet de recherche (8 points)

1.a. Introduction : objectif de l'étude et plan

1.b. Revue de la littérature scientifique et professionnelle

2. Méthodologie et technique de recherche (9 points)

2.1. Opérationnalisation

2.2. Méthode et résultats

3. Interprétation et lien avec la pratique professionnelle (7 points)

4. Qualités rédactionnelles (6 points)

Evaluation de la soutenance (10 points)

1. Présentation du travail écrit (4 points)

2. Réponse aux questions et qualité de l'expression orale (6 points)

SOUTENANCE

La soutenance comporte deux parties :

1. Une présentation par l'étudiant (10 minutes maximum)

La présentation du travail écrit par l'étudiant consiste en un exposé clair et si possible avec support numérique - vivement conseillé -, compréhensible par tous les membres du jury. Cette présentation ne doit pas consister en un résumé du mémoire : il s'agit d'en faire ressortir les éléments saillants, ce qu'il faut retenir de son travail ainsi que les prolongements éventuels depuis la rédaction finale du mémoire.

2. Un entretien avec le jury (10 à 15 minutes)

S'ensuit un entretien avec le jury. Durant cet entretien le jury pourra poser des questions à l'étudiant (afin d'éclaircir un point difficile, justifier tel ou tel élément du mémoire, ou encore approfondir un aspect du travail de l'étudiant). Le jury évaluera la capacité de l'étudiant à intégrer et à dépasser les critiques éventuellement formulées, ainsi qu'à défendre une position de manière argumentée et convaincante. Après avoir interrogé l'étudiant, le jury indiquera à l'étudiant le jugement qu'il porte sur le travail effectué en amont avec l'encadrant de recherche, sur le mémoire rendu par l'étudiant, et sur la présentation qui en a été faite pendant la soutenance.

COORDONNEES DES SCOLARITES ET SECRETARIATS

Pour toute correspondance, merci de préciser votre parcours et votre année d'étude, merci d'utiliser votre adresse de courrier électronique d'étudiant.

Scolarités et secrétariats pédagogiques
scol2D@listes.espe-nice-toulon.fr

NOM	Parcours ou fonction	Adresse électronique
NICE		
Sabine Courtin	Responsable du service scolarité	sabine.courtin@univ-cotedazur.fr
Stéphanie Bonifassi	EPS, HG, SES, Eco-gestion	stephanie.bonifassi@univ-cotedazur.fr
Nathalie Pollet	LV, Lettres, Education musicale	nathalie.pollet@univ-cotedazur.fr
Wendy Procuranti	Sciences	wendy.procuranti@univ-cotedazur.fr
TOULON - LA SEYNE SUR MER		
Delphine Esposito	Secrétariat pédagogique Mathématiques	delphine.esposito@univ-tln.fr
Fanny D'Olonne	Secrétariat pédagogique Humanités	dollone@univ-tln.fr
DRAGUIGNAN		
Bérengère Mathieu	Secrétariat pédagogique Draguignan	berengere.mathieu@univ-cotedazur.fr